**AMAP L’ANETH – à Veneux les Sablons**

Contrat « spécial » 2019 - Pommes 1er et 2ème choix – Ferme de l’Abondance

|  |  |
| --- | --- |
| Entre l’adhérent de l’association :  « **AMAP L’ANETH**» :  Nom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Prénom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Tél : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Courriel : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | Et le producteur **:**  **Charlotte et Arnaud GRONFIER**  « E.A.R.L. de l’Abondance »  24, rue de Lorrez  77710 – VAUX SUR LUNAIN  Tél : 06 63 97 06 13  Courriel : [fermedelabondance@gmail.com](mailto:fermedelabondance@gmail.com)  <https://www.facebook.com/fermedelabondance/> |

# Les signataires du présent contrat s'engagent

A respecter les principes et engagements définis dans la Charte des Amap *(disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France)*, à savoir :

## Engagements de l'adhérent

- pré financer la production

- se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement afin de prendre la mesure du travail effectué et/ou participer aux travaux selon ses possibilités.

- mentionner au producteur partenaire et aux référents producteurs ses (in)satisfactions.

- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances…) aux distributions.

- participer aux réunions de bilan de fin de saison.

- respecter les statuts et le règlement intérieur de l’AMAP.

- être à jour dans son assurance responsabilité civile et sa cotisation à l’association.

## Engagements du producteur partenaire

- livrer des produits frais, de qualité, de sa ferme.

- être présent aux distributions (le plus souvent possible).

- donner régulièrement des nouvelles de sa production et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.

- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

## Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc…), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

# Distribution des produits :

Les distributions auront lieu au Foyer Municipal de Veneux les Sablons

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pommes** | Prix au kg | Quantité par distribution | Montant par distribution |
| Pommes 1er et 2ème choix | 2,20€ |  | **…………… €** |

# Modalités de paiement

Le règlement s’effectue à la signature du contrat par chèque à l’ordre de **« E.A.R.L. de l’abondance** » remis au « référent pommes » de l’AMAP.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Règlements | Banque et n° du chèque | Montant du chèque | Période de dépôt du chèque |
| Chèque |  |  | Février 2019 |

Fait à ………………………., le . . . . . . . . . . . . . . . . . . .. 2019.

Signature de l’adhérent Signature du producteur